



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 9 décembre 2014

## **Le *Rapport annuel 2014* de la vérificatrice générale aborde des questions clés touchant l'optimisation des ressources et la prestation des services**

(TORONTO) Les programmes du gouvernement de l'Ontario que nous avons examinés ne permettent pas toujours d'optimiser les ressources ou d'offrir les services avec l'efficacité à laquelle le public a le droit de s'attendre, a déclaré la vérificatrice générale Bonnie Lysyk aujourd'hui après la diffusion de son *Rapport annuel 2014*.

« Ces deux questions étaient au cœur des 12 rapports d'audit de l'optimisation des ressources que nous avons préparés cette année », a déclaré M<sup>me</sup> Lysyk après le dépôt du Rapport annuel de 700 pages, son deuxième depuis qu'elle a été nommée vérificatrice générale en 2013.

Les constatations du *Rapport annuel 2014* incluaient ce qui suit :

- Le gouvernement a dépensé près de 2 milliards de dollars pour installer de nouveaux compteurs électriques « intelligents » partout dans la province, mais il n'a pas encore atteint ses objectifs : réduire la demande d'électricité aux heures de pointe et éliminer le besoin de nouvelles sources d'énergie.
- L'approche de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) adoptée par Infrastructure Ontario se fondait sur l'hypothèse que le secteur public n'aurait pas été en mesure de mener à bien 74 projets d'infrastructure en respectant les délais et le budget. Cette approche suppose que les risques de dépassement des coûts et de retards sont environ cinq fois plus élevés lorsque les projets d'infrastructure sont administrés par le secteur public. Elle supposait également qu'il serait raisonnable pour les contribuables de payer 8 milliards de dollars estimatifs de plus (dont des coûts de financement additionnels de 6,5 milliards de dollars) pour faire faire le travail par le secteur privé dans le respect des délais et du budget.
- Le Programme des candidats de l'Ontario ne prévoit pas de contrôles efficaces pour atténuer le risque que des personnes non admissibles à ce programme d'immigration soient admises, et les fonctionnaires provinciaux ne signalaient pas toujours les tentatives de fraude d'immigration aux autorités fédérales ou aux organismes d'application de la loi.
- Les responsables du Programme de prêts d'Infrastructure Ontario ont consenti un prêt à risque élevé de 216 millions de dollars à une filiale du District de la découverte MaRS, un organisme sans but lucratif, mais les coûts et les avantages définitifs de ce prêt demeurent obscurs.
- La Commission des services financiers de l'Ontario doit s'efforcer davantage de réduire le niveau croissant de sous-financement des régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario afin de mieux protéger les 2,8 millions de participants à ces régimes.
- Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels doit améliorer ses programmes de surveillance et de réadaptation à l'intention des contrevenants adultes purgeant leur peine dans la collectivité, afin de réduire le risque pour le public et le taux de récidive.

- Le ministère de l'Éducation doit faire beaucoup plus d'efforts pour réduire le nombre d'incidents graves qui surviennent dans des garderies agréées en renforçant les processus d'inspection et les mesures d'exécution connexes.
- La province n'a pas inspecté 45 % des résidences pour personnes ayant une déficience intellectuelle depuis au moins 2010, ce qui crée des risques. Les listes d'attente sont longues et le financement provincial se fonde sur un modèle désuet plutôt que sur les besoins des personnes.
- Quatorze ans après que la Commission d'enquête constituée après la tragédie de Walkerton a recommandé d'élaborer des plans de protection des sources d'eau, l'Ontario n'a pas encore mis en place bon nombre de ces plans, ni établi de délais pour la mise en œuvre des politiques recommandées dans les plans.
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ne dispose pas d'informations fiables qui lui permettraient de vérifier si son programme de vaccination fonctionne de manière rentable. Par exemple, il ne surveille pas l'information sur le total des coûts de prestation du programme, et il n'a pas de système fiable pour le suivi des dossiers de vaccination.
- La Commission de l'énergie de l'Ontario doit en faire plus pour vérifier les renseignements fournis par les entreprises de gaz dans leurs demandes de majorations tarifaires. La Commission devrait évaluer plus en détail les différentes approches adoptées par les entreprises de gaz pour recouvrer leurs coûts parce que cela a un impact direct sur les tarifs facturés aux consommateurs.
- Il n'y a pas de système coordonné pour la prestation des services de soins palliatifs en Ontario. Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée doit recueillir plus d'informations sur les services disponibles dans toute la province, ainsi que sur les coûts des services, les besoins des patients et la combinaison de services qui répondrait le mieux aux besoins de manière rentable.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)